

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 14 FEVRIER 2014**

L'an **deux mil quatorze** le 14 février, le Conseil de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à la salle « Le Hérel » à Granville sous la présidence de Monsieur Albert Noury

Présents en qualité de titulaire

M. Michel AUMONT	M. Philippe DESQUESNES	M. Jean-Paul LAUNAY	M. Jean-Yves MERCIER
M. René BAGOT	M. Gérard DIEUDONNE	M. Denis LEBOUTEILLER	M. Michel MESNAGE
M. Thierry BAZIN	M. Georges DUDOUIT	Mme Patricia LECOMTE	M. Albert NOURY
M. Roger BRIENS	Mme Michèle EMERY	M. Louis LECONTE	M. Serge PARIS
M. Alain BRIERE	M. Jean-Pierre GIRARD	M. Jean LEMOIGNE	M. Thierry PEIGNE
Nadine BUNEL	Mme Florence GRANDET	M. Claude LENOAN	M. Jules PERIER
M. Michel CAENS	Mme Martine GUILLAUME	M. Gérard LEROY	Mme Jocelyne PERRE
M. Daniel CARUHEL	M. Georges HERBERT	M. Bernadette LETOUSEY	M. Jean-Pierre REGNAULT
Mme Karine CAZAL	Mme Catherine HERSENT	M. Rémy LEVAVASSEUR	M. Jean-Marie REMOUE
M. Jean-Pierre CHARNEAU	M. Daniel HUET	M. Robert LEVIVIER	M. Jean-Claude RETAUX
M. Dominique CONFOLENT	M. Michel HUET	M. Pierre LOISEL	Mme Claire ROUSSEAU
Mme Marie-Claude CORBIN	Mme Danièle JORE	M. Christian MAUNOURY	M. Jean-Marie SEVIN
Mme Christine DEBRAY			Mme Chantal TABARD
M. Bernard DEFORTESCU			Mme Annie VICTOR-EUGENE

Suppléants

M. Albert FONTAINE suppléant de Mme Claudine GIARD

Procurations

M. Patrick BAILBE à M. Gérard LEROY
Mme Mélika DELAUNEY à M. Gérard SAURE
M. Yves DELISLE à M. Michel HUET
Mme Chantal DUCHEMIN à Mme Annie VICTOR-EUGENE
M. André JUIN à Mme Jocelyne PERRE
M. Didier LEGUELINEL à M. Daniel CARUHEL
M. Jean LEGUELINEL à M. Bernard DEFORTESCU
M. Bertrand SORRE à M. Jean LEMOIGNE
M. Stéphane SORRE à Mme Chantal TABARD
M. Dominique TAILLEBOIS à M. Albert NOURY

Absents

M. Nadine BOUDAL-BOINET
M. Patrick HAMARD
M. Daniel LECUREUIL
Mme Monique LEMOINE
M. Philippe LEROUX
M. Gérard SAURE
M. Alain NAVARRET

Secrétaire de séance

Monsieur Roger BRIENS

Date de convocation et affichage : 4 février 2014

Le nombre de conseillers en exercice étant de 70, les conseillers présents forment la majorité.

ORDRE DU JOUR

Administration générale

<input type="checkbox"/> Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 18 décembre 2013
<input type="checkbox"/> Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer Convention financière annuelle 2014
<input type="checkbox"/> Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siègne (SIAES) Désignation des délégués
<input type="checkbox"/> Retour de la compétence assainissement aux communes des Delles
<input type="checkbox"/> Syndicat Manche Numérique – Désignation des délégués

Petite Enfance

<input type="checkbox"/> Construction d'une nouvelle Maison de la Petite Enfance – Demande de subvention
--

Ressources Humaines

<input type="checkbox"/> Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur
<input type="checkbox"/> Assurance contre les risques statutaires. Contrat groupe du centre de gestion- Modification du taux de cotisation

Finances

<input type="checkbox"/> Comptes de gestion du receveur de la Communauté de Communes du Pays Granvillais – Exercice 2013
<input type="checkbox"/> Comptes de gestion du receveur de la Communauté de Communes du Pays Hayland – Exercice 2013
<input type="checkbox"/> Comptes de gestion du receveur de la Communauté de Communes entre Plage et Bocage- Exercice 2013
<input type="checkbox"/> Comptes de gestion du receveur de la Communauté de Communes des Delles Exercice 2013
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget Principal
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget annexe Ordures Ménagères
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget annexe SPANC –
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget annexe Zones d'activités
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Budget annexe Zone du Taillais - Communauté de Communes du Pays Granvillais
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget annexe Zone du Bas Theil –
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Granvillais Budget annexe Zone 4
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Hayland Budget Principal –
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Hayland - Budget annexe Ordures Ménagères -
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Hayland – Budget annexe Zone du Logis -
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Hayland – Budget annexe photovoltaïque -
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes du Pays Hayland - Budget annexe SPANC
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes entre Plage et Bocage Budget Principal
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes entre Plage et Bocage Budget annexe SPANC –
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes entre Plage et Bocage Budget annexe Zone conchylicole
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes des Delles- Budget Principal
<input type="checkbox"/> Compte administratif 2013 - Communauté de Communes des Delles Budget annexe Zone des Delles
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget Principal
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013- Budget annexe des Déchets Ménagers
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013- Budget annexe SPANC

<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget annexe Zones Prétôt II Croissant II
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget annexe Zone conchylicole
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013 - Budget annexe Zone des Delles
<input type="checkbox"/> Affectation des résultats de l'exercice 2013 Budget annexe photovoltaïque
<input type="checkbox"/> Fixation du montant provisoire des attributions de compensation 2014
<input type="checkbox"/> Fiscalité des entreprises – Fixation du taux de CFE et détermination de la période de lissage
<input type="checkbox"/> Fiscalité des ménages – Méthode de fixation des taux – Homogénéisation des abattements communautaires et détermination de la période de lissage
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget Principal
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Déchets Ménagers
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zones d'activités
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zone du Taillais
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zone n°4
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zone du Bas Theil
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zone du Logis
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 – Budget annexe Zone Conchylicole
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe Zone des Delles
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe photovoltaïque
<input type="checkbox"/> Budget Primitif 2014 - Budget annexe SPANC
<input type="checkbox"/> Association Station Nautique Baie de Granville Chausey – Demande d'avance de subvention

Marchés Publics

<input type="checkbox"/> Marché travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone d'activités du Taillais Lot 1 « terrassement, voirie »- Avenant 1
--

Habitat

<input type="checkbox"/> Convention Pact Arim - permanences Habitat

Tourisme

<input type="checkbox"/> Tarifs spectacle de clôture Festi-Récré 2014
<input type="checkbox"/> Convention de partenariat pour le festival Festi-Récré

Délibération n°2014-73

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Albert NOURY demande au Conseil communautaire l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

⇒ **Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes – Désignation des membres.**

Monsieur le Président demande l'avis du Conseil Communautaire, lequel après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **AJOUTE** à l'ordre du jour le point cité ci-dessus
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-74

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI DES JEUNES - DESIGNATION DES MEMBRES

La Mission Locale pour l'Emploi les Jeunes est un espace d'intervention au service des jeunes. Elle a pour objectif de leur faciliter l'accès à l'emploi.

La Communauté de communes Granville Terre et Mer, doit être représentée au sein de la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes dont elle est membre **par 3 délégués titulaires**

Lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2014, l'assemblée avait désigné 3 délégués titulaires : Monsieur Thierry BAZIN, Madame Patricia LECOMTE, Monsieur Patrick BAILBE.

Or, de par sa profession, Monsieur Thierry BAZIN est déjà titulaire à la Mission Locale pour l'Emploi, et ne peut donc représenter la Communauté de communes.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE** pour siéger à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes un troisième titulaire **Monsieur Gérard DIEUDONNE.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-75

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
GRANVILLE, TERRE ET MER
CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE 2014**

Monsieur le Président rappelle qu'avec la création de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer les contrats de territoire en cours dans les différentes collectivités ont été mis en commun dans le cadre de la politique contractuelle du Conseil Général de la Manche.

Sur cette base, un projet de convention financière 2014 a été présenté au mois de décembre 2013 dans les Communauté de Communes désormais fusionnées.

Monsieur le Président précise que la convention financière présente les conditions générales du financement par le Conseil Général des actions inscrites au contrat de territoire. Un tableau détaillant les projets inscrits au contrat de territoire pour l'année 2014 est présenté en annexe.

- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Hayland, en date du 03 décembre 2013, approuvant la convention financière 2014 du contrat de territoire entre le Conseil Général et la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer à partir du 01 janvier 2014.

- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Entre Plage et Bocage, en date du 09 décembre 2013, approuvant la convention financière 2014 du contrat de territoire entre le Conseil Général et la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer à partir du 01 janvier 2014.

- Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Les Delles, en date du 18 décembre 2013, approuvant la convention financière 2014 du contrat de territoire entre le Conseil Général et la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer à partir du 01 janvier 2014.

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE la convention financière annuelle 2014 dans le cadre du contrat de territoire (2013-2015) de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer,**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-76

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA SIENNE (SIAES)
DESIGNATION DES DELEGUES**

Créé en 1993, le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES), dont le siège se situe à Gavray, assure l'aménagement et l'entretien de la rivière la Sienne et de ses affluents
Il a ainsi pour compétences :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de nettoyage, d'entretien et d'aménagements légers de la Sienne et de ses affluents, situés sur le territoire des collectivités adhérente dans le cadre de programmes pluriannuels,
- Promouvoir des programmes de gestion de l'espace, ayant une incidence sur le fonctionnement du bassin versant,
- Animer et coordonner des actions ayant un impact direct ou indirect sur la ressource en eau

Il anime en outre des actions plus globales (site Natura 2000 « Bassin de l'Airou », réflexion sur le ruissellement...). Conformément aux statuts du syndicat, la Communauté de communes Granville, Terre et Mer, doit être représentée par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune située dans le périmètre d'intervention du syndicat, soit 11 titulaires et 11 suppléants.

Le conseil de communauté dans sa séance du 23 janvier 2014 a désigné pour siéger au Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES) seulement 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants :

Titulaires	Suppléants
- BANNIER Max (Cérences)	- QUINETTE Guy (Cérences)
- REGNAULT Jean-Pierre (Beauchamps)	- CANU Brigitte (Beauchamps)
- LELIGNY Patrick (Equilly)	- HULINE Marc (Equilly)
- LEBOUTEILLER Denis (Chanteloup)	- LEHAUT Jean-Claude (Chanteloup)
- LECOMTE Patricia (Le Loreur)	- LETOUSEY Michel (Le Loreur)
- LOISEL Pierre (Le Mesnil Aubert)	- JOURDAN Loïc Le Mesnil Aubert)
- VENISSE Roland (La Meurdraquière)	- LETOUSEY Bernadette (La Meurdraquière)
- NEEL Germain (Folligny)	- HUET Christine (Folligny)
- FREMOND Roland (La Haye Pesnel)	- NAVARRET Alain (La Haye Pesnel)

Il faut donc compléter cette liste et désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **DESIGNE pour siéger au syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne :**

Titulaires	Suppléants
- HERARD Jean-Jacques (Hudimesnil)	- CLEMENT Gérard (Hudimesnil)
- DUDOUIT Dominique (Muneville)	- LECONTE Louis (Muneville)

- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-77

SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE - DESIGNATION DES DELEGUES

Manche numérique est un syndicat mixte de la Manche ayant pour objectif l'aménagement numérique du territoire dans le déploiement des infrastructures de télécommunications et promotion des usages en matière de technologies de l'information et de la communication, La Communauté de Communes est adhérente au Syndicat Mixte Manche Numérique.

Lors du Conseil communautaire du 23 janvier 2014, l'assemblée avait désigné 4 titulaires et 3 suppléants.

Monsieur le Président informe que compte tenu de la population elle doit être représentée **par 3 délégués titulaires et 2 suppléants.**

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ANNULE** la précédente délibération du 23 janvier 2014,
- **DESIGNE** :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- Gérard LEROY	- Claudine GIARD
- Jean-Pierre CHARNEAU	- Jean-Pierre GIRARD
- Denis LEBOUTEILLER	

pour siéger en qualité de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Mixte Manche Numérique

- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-78

RETOUR DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT AUX COMMUNES DES DELLES

La Communauté de Communes des Delles, par délibération du 12 juin 2012, a approuvé la modification des statuts du SMAAG pour lui permettre d'exercer la compétence liée à la collecte des eaux usées. Cependant ce transfert ne respectant par les dispositions règlementaires, n'a pu être entériné par la promulgation d'un arrêté préfectoral.

La compétence exercée antérieurement par la Communauté de Communes des Delles « tout ou partie de l'assainissement : création et extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et leurs infrastructures et gestion de l'assainissement », a donc été transférée à la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer, dans le cadre de la fusion au 1^{er} janvier 2014.

Cette compétence doit être retournée dans un premier temps aux communes de l'ancien territoire des Delles, soit Bréville sur Mer, Longueville et Coudeville sur Mer et fera par la suite l'objet d'un transfert vers le SMAAG.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **RESTITUE** la compétence « tout ou partie de l'assainissement : création et extension des réseaux d'assainissement d'eaux usées et leurs infrastructures et gestion de l'assainissement » aux Communes de Bréville sur Mer, Longueville et Coudeville sur Mer.
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet de prendre acte du retour de cette compétence
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-79

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAISON DE LA PETITE ENFANCE DEMANDE DE SUBVENTION

Le président rappelle que la Communauté de Communes de Granville, Terre et Mer gère la compétence « petite enfance » sur son territoire.

Depuis 2008, la maison de la petite enfance de Granville située rue de Saussey, regroupe les services suivants :

- La crèche familiale
- Le multi-accueil collectif
- Le relais assistantes maternelles
- Le lieu d'accueil enfants-parents

Sont ainsi regroupés sur ce site, l'équipe encadrante et les 4 services s'adressant aux enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus résidant sur la Communauté de Communes, avec une logique de guichet unique pour la population.

La Maison de la Petite enfance est aussi un lieu de consultations pour la Protection Maternelle Infantile (PMI) qui accueille deux jeudi par mois les familles du quartier Saint Nicolas. Ce lieu de proximité au cœur du quartier permet en effet de se rapprocher des familles en difficultés souvent sans véhicule.

Suite au contrôle de l'établissement par les services de la P.M.I. départementale, effectué en juin 2012, il devenait urgent d'entreprendre des travaux de mises aux normes et d'aménagement dans ce bâtiment datant des années 70.

Après une démarche de réflexion sur une éventuelle réhabilitation ou la construction d'un nouveau bâtiment sur le même site, le choix du conseil communautaire s'est porté sur la construction d'un bâtiment neuf et donc plus fonctionnel afin de pouvoir accueillir un effectif de familles plus important et répondre ainsi à l'évolution du territoire, et permettre une meilleure coordination de l'ensemble des services petite enfance.

Les objectifs

Le projet a pour vocation de renforcer la qualité de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de Granville, Terre et Mer en répondant parfaitement, à travers ces offres complémentaires, aux attentes et aux besoins de la population, à l'échelle du nouveau territoire.

Il s'agit également de créer un véritable pôle structurant en matière de services à la population, s'inscrivant par son ampleur et sa dimension sociale comme un élément fort de l'attractivité du territoire.

Le plan de financement

Cette opération est estimée à 2 500 000 € HT (3 000 000 € TTC). Cf. plan de financement en annexe

Le Département de la Manche subventionne ce projet à hauteur de 100 000 € dans le cadre du contrat de territoire.

Une subvention de la Caisse d'Allocations familiales est également attendue.

Une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pourrait être sollicitée, à hauteur de 20 % du coût du projet.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Déconstruction du bâtiment actuel	200 000 €	Département (contrat de territoire)	100 000 €
Travaux nouveau bâtiment	1 890 000 €	Caisse d'Allocations Familiales	A définir
Frais d'études (maîtrise d'œuvre...)	365 100 €	Etat (DETR) 20 %	500 000 €
Espaces extérieurs (parking, cour...)	100 000 €	Communauté de Communes	1 900 000 €
Total des dépenses	2 555 100 € Arrondi à 2 500 000 €	Total des recettes	2 500 000 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE (1 abstention M. André JUIN))

- **ADOpte le principe de l'opération de reconstruction d'une nouvelle maison de la petite enfance, selon le plan de financement ci-dessus**
- **SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre de la DETR et du Département au titre du contrat de territoire**
- **AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir avec les différents financeurs**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**GRATIFICATION DES STAGIAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire que la Communauté de communes est susceptible d'accueillir des stagiaires d'établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de leur formation.

Préalablement à la date de début de stage, une convention de stage tripartite doit être signée par :

- l'établissement d'enseignement
- la collectivité d'accueil
- le stagiaire

La loi 2013-660 du 22 juillet 2013 a rendu obligatoire le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur par les administrations publiques lorsque le stage est :

- supérieur à 2 mois consécutifs,
- ou supérieur à 2 mois consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire ou universitaire.

La gratification est versée mensuellement au stagiaire dès le premier jour du premier mois de stage. En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, ou d'absence non justifiée, le montant de la gratification due au stagiaire est proratisé en fonction de la durée du stage effectuée.

Aux termes de l'article L.242-4.1 du code de la sécurité sociale, rendu applicable aux étudiants en stage dans les organismes publics par le f du 2° de l'article L.412-8 du même code, cette gratification n'est pas considérée comme une rémunération dès lors qu'elle n'excède pas 12,5 % du plafond de la sécurité sociale. Elle entraîne à ce titre une franchise de cotisation et de contributions sociales de la part de l'organisme d'accueil comme de la part du stagiaire.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE (abstention M. Dominique CONFOLENT)

- **AUTORISE le versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur qui auront effectué un stage d'une durée de plus de 2 mois consécutif ou non consécutifs si le stage se déroule dans la même année scolaire dont le montant est fixé à 12,5 % du plafond de la sécurité sociale.**
- **APPROUVE l'application de ces dispositions à toute nouvelle convention de stage avec date d'effet au 1^{er} mars 2014**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**
-

**ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE DU
CENTRE DE GESTION – MODIFICATION DU TAUX DE COTISATION**

Dans le cadre de ses missions facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche met à la disposition des collectivités du département, un contrat groupe dont l'objet est de garantir les communes et établissements publics des risques financiers découlant de leurs obligations statutaires.

La Communauté de Communes Granville, Terre et Mer adhère :

- au contrat groupe des agents affiliés à la CNRACL depuis le 1^{er} janvier 2014 au taux de 5,99 %. Il prévoit la garantie des risques décès, accident du travail, maladie longue durée, maternité, paternité, maladie ordinaire en rapport avec une franchise de 10 jours continus,
- au contrat groupe des agents affiliés à l'IRCANTEC depuis le 1^{er} janvier 2014 au taux de 1,55 %. Il prévoit la garantie des risques accident de travail, grave maladie, maternité, paternité, maladie ordinaire supportant une franchise de 10 jours continus par arrêt

Le contrat groupe du Centre de Gestion est revalorisé chaque année.

Les taux de cotisations seront, à compter du 1^{er} mai 2014, les suivants :

- contrat couvrant les agents CNRACL (collectivités entre 50 et 100 agents) : taux de 6,35 %,
- contrat couvrant les agents IRCANTEC : taux de 1,64 %.

Un avenant au contrat en cours devra donc être signé.

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **ACCEPTE les nouveaux taux de cotisations des contrats groupe à compter du 1^{er} mai 2014, soit :**
 - contrat couvrant les agents CNRACL (collectivités entre 50 et 100 agents) :
taux de 6,35 %,
 - contrat couvrant les agents IRCANTEC : taux de 1,64 %.
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant correspondant**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-82

**COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS
EXERCICE 2013**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes « Déchets ménagers », « SPANC », « Zones d'Activités Prétot II et Croissant II », « Zone du Taillais », « Zone du Bas Theil » et « Zone n°4 » de la Communauté de communes du Pays Granvillais établis par Monsieur Thierry SILLARD, Trésorier Principal de Granville.

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Trésorier,

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE des comptes de gestion 2013 du budget principal et les budgets annexes.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-83

**COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND
EXERCICE 2013**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes « Déchets ménagers », « SPANC », « Zone du logis » et « Photovoltaïque » de la Communauté de communes du Pays Hayland, établis par Monsieur Thierry SILLARD, Trésorier Principal de Granville.

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Trésorier,

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE des comptes de gestion 2013 du budget principal et les budgets annexes.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-84

**COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE PLAGES ET BOCAGE
EXERCICE 2013**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes de gestion du Budget Principal et des Budgets Annexes « SPANC » et « Zone conchylicole » de la Communauté de communes Entre Plage et Bocage établis par Monsieur FLEURIEL Didier, Trésorier de Bréhal-Gavray.

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2013 du Budget Principal et des Budgets Annexes dressés par le Trésorier,

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE des comptes de gestion 2013 du budget principal et des budgets annexes.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-85

**COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DELLES
EXERCICE 2013**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les comptes de gestion du Budget Principal et du Budget Annexe « Zone des Delles » de la Communauté de Communes des Delles établis par Monsieur FLEURIEL Didier, Trésorier de Bréhal-Gavray.

Vu l'article L1612-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu les comptes de gestion 2013 du budget principal et du budget annexe dressé par le Trésorier,

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **PREND ACTE des comptes de gestion 2013 du budget principal et du budget annexe de la Communauté de Communes des Delles.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-86

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS-
BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		4 423 820,63 €		973 430,98 €	0,00 €	5 397 251,61 €
Opération de l'exercice	10 850 918,61 €	12 532 036,94 €	1 627 304,37 €	279 948,2 €	12 478 222,98 €	12 811 982,76 €
TOTAUX	10 850 918,61 €	16 955 857,57 €	1 627 304,37 €	253 376,80 €	12 478 222,98 €	18 209 234,37 €
Résultats de clôture		6 104 938,96 €	373 927,57 €			5 731 011,39 €
Restes à réaliser			1 070 507,82 €	20 600,00 €	1 070 507,82 €	20 600,00 €
TOTAUX CUMULES	- €	6 104 938,96 €	1 444 435,39 €	20 600,00 €	1 070 507,82 €	5 751 611,39 €
RESULTAT DEFINITIF		6 104 938,96 €	-1 423 835,39 €			4 681 103,57 €

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013- BUDGET ORDURES MENAGERES
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget OM » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 240 294,09 €	4 259,99 €		4 259,99 €	3 240 294,09 €
Opération de l'exercice	2 741 892,96 €	4 045 475,72 €	637 051,38 €	185 828,27 €	3 378 944,34 €	4 231 303,99 €
TOTAUX	2 741 892,96 €	7 285 769,81 €	641 311,37 €	185 828,27 €	3 383 204,33 €	7 471 598,08 €
Résultats de clôture		4 543 876,85 €	455 483,10 €			4 088 393,75 €
Restes à réaliser			588 974,16 €		588 974,16 €	
TOTAUX CUMULES		4 543 876,85 €	1 044 457,26 €		588 974,16 €	4 088 393,75 €
RESULTAT DEFINITIF		4 543 876,85 €	- 1 044 457,26 €			3 499 419,59 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « OM » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS- BUDGET ANNEXE SPANC .**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget SPANC » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	9 135,20 €				9 135,20 €	0,00 €
Opération de l'exercice	25 320,90 €	48 276,19 €	0,00 €	0,00 €	25 320,90 €	48 276,19 €
TOTAUX	34 456,10 €	48 276,19 €	0,00 €	0,00 €	34 456,10 €	48 276,19 €
Résultats de clôture		13 820,09 €		0,00 €		13 820,09 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		13 820,09 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 820,09 €
RESULTAT DEFINITIF		13 820,09 €		0,00 €		13 820,09 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « SPANC » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n° 2014-89

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zones d'Activités » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONES ACTIVITES 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	259428,22			294 120,01 €	259 428,22 €	294 120,01 €
Opération de l'exercice	258 328,09 €	517 756,31 €	227 793,19 €	249 456,01 €	486 21,28 €	767 212,32 €
TOTAUX	517 756,31 €	517 756,31 €	227 793,19 €	543 576,01 €	745 549,50 €	1 061 332,33 €
Résultats de clôture		0,00 €		315 782,83 €		315 782,83 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		0,00 €	0,00 €	315 782,83 €	0,00 €	315 782,83 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		315 782,83 €		315 782,83 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** le compte administratif « Budget Zones d'Activités » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-90

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS - BUDGET ANNEXE ZONE DU TAILLAIS.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone du Taillais » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DU TAILLAIS 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	465 681,80 €	465 681,80 €	1 021 631,70 €	1 021 631,70 €	1 487 313,50 €	1 487 313,50 €
TOTAUX	465 681,80 €	465 681,80 €	1 021 631,70 €	1 021 631,70 €	1 487 313,50 €	1 487 313,50 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** le compte administratif « Budget Zone du Taillais » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-91

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS - BUDGET ANNEXE ZONES DU BAS THEIL

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone du Bas Theil » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DU BAS THEIL 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	55 866,49 €	55 866,49 €	53 987,49 €	53 987,49 €	109 853,98 €	109 853,98 €
TOTAUX	55 866,49 €	55 866,49 €	53 987,49 €	53 987,49 €	109 853,98 €	109 853,98 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		0,00 €		0,00 €

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget Zone du Bas Theil » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS GRANVILLAIS
BUDGET ANNEXE ZONE N°4.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone n°4 » de la Communauté de communes du Pays Granvillais pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE N° 4 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		0,00 €		0,00 €		0,00 €

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget Zone n°4 » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND
BUDGET PRINCIPAL.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté de communes du Pays Hayland pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		858 411,11 €	192 868,89 €		192 868,89 €	858 411,11 €
Opération de l'exercice	1 173 125,91 €	1 557 999,95 €	1 423 233,00 €	808 013,61 €	2 596 358,91 €	2 366 013,56 €
TOTAUX	1 173 125,91 €	2 416 411,06 €	1 616 101,89 €	808 013,61 €	2 789 227,80 €	3 224 424,67 €
Résultats de clôture		1 243 285,15 €	808 088,28 €			435 196,87 €
Restes à réaliser			1 011 309,69 €	563 975,50 €	1 011 309,69 €	563 975,50 €
TOTAUX CUMULES		1 243 285,15 €	1 819 397,97 €	563 975,50 €	1 011 309,69 €	999 172,37 €
RESULTAT DEFINITIF		1 243 285,15 €	-1 255 422,47 €			-12 137,32 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND
BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget OM » de la Communauté de communes du Pays Hayland pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		182 963,49 €				182 963,49 €
Opération de l'exercice	477 653,09 €	498 502,90 €			477 653,09 €	498 502,90 €
TOTAUX	477 653,09 €	681 466,39 €	0,00 €	0,00 €	477 653,09 €	681 466,39 €
Résultats de clôture		203 813,30 €	0,00 €			203 813,30 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		203 813,30 €	0,00 €			203 813,30 €
RESULTAT DEFINITIF		203 813,30 €				203 813,30 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget OM » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND
BUDGET ANNEXE ZONE LOGIS**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone du Logis » de la Communauté de communes du Pays Hayland pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DU LOGIS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
2013						
Résultats reportés					0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	356 392,65 €	356 392,65 €	317 559,55 €	317 559,55 €	673 952,20 €	673 952,20 €
TOTAUX	356 392,65 €	356 392,65 €	317 559,55 €	317 559,55 €	673 952,20 €	673 952,20 €
Résultats de clôture		0,00 €		0,00 €		0,00 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		0,00 €		0,00 €		0,00 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget Zone du Logis » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Photovoltaïque » de la Communauté de communes du Pays Hayland pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF Photovoltaïque 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		5 609,02 €	0,66 €		0,66 €	5 609,02 €
Opération de l'exercice	5 721,86 €	5 680,32 €	5 00,00 €	5 002,66 €	10 722,86 €	10 682,98 €
TOTAUX	5 721,86 €	11 289,34 €	5 001,66 €	5 002,66 €	10 722,86 €	16 292,00 €
Résultats de clôture		5 567,48 €		1,00 €		5 568,48 €
Restes à réaliser				7 500,00 €		7 500,00 €
TOTAUX CUMULES		5 567,48 €	0,00 €	7 501,00 €	0,00 €	13 068,48 €
<i>RESULTAT DEFINITIF</i>		5 567,48 €		7 501,00 €		13 068,48 €

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A LA MAJORITE (abstention M. Alain BRIERE)

- **ADOpte le compte administratif « Budget Photovoltaïque » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n° 2014-97

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAYLAND - BUDGET ANNEXE SPANC**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget SPANC » de la Communauté de communes du Pays Hayland pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		9 380,29 €		3 419,66 €		12 799,95 €
Opération de l'exercice	29 916,54 €	36 629,36 €	0,00 €	1 237,00 €	29 916,54 €	36 629,36 €
TOTAUX	29 916,54 €	46 009,65 €	0,00 €	4 656,66 €	29 916,54 €	50 666,31 €
Résultats de clôture		16 093,11 €		4 656,66 €		20 749,77 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		16 093,11 €	0,00 €	4 656,66 €	0,00 €	20 749,77 €
RESULTAT DEFINITIF		16 093,11 €		4 656,66 €		20 749,77 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOpte le compte administratif « Budget SPANC » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-98

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE PLAGE ET BOCAGE - BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté de communes du Entre Plage et Bocage pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		507 669,39 €	50 408,21 €		50 408,21 €	507 669,39 €
Opération de l'exercice	1 860 756,82 €	2 084 731,01 €	1 325 254,70 €	1 542 196,63 €	3 186 011,52 €	3 626 927,64 €
TOTAUX	1 860 756,82 €	2 592 400,40 €	1 375 662,91 €	1 42 196,63 €	3 236 419,73 €	4 134 597,03 €
Résultats de clôture		731 643,58 €	-166 533,72 €			898 177,30 €
Restes à réaliser			878 170,00 €	182 880,00 €	878 170,00 €	182 880,00 €
TOTAUX CUMULES		731 643,58 €	711 636,28 €	182 880,00 €	878 170,00 €	181 057,30 €
RESULTAT DEFINITIF		731 643,58 €	-528 756,28 €			202 887,30 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOPTÉ le compte administratif « Budget principal » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-99

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013
COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE PLAGE ET BOCAGE - BUDGET ANNEXE SPANC**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget SPANC » de la Communauté de communes du Entre Plage et Bocage pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 971,73 €		0,00 €		10 971,73 €
Opération de l'exercice	10 969,01 €	9 772,00 €	0,00 €	0,00 €	10 969,01 €	9 772,00 €
TOTAUX	10 969,01 €	20 743,73 €	0,00 €	0,00 €	10 969,01 €	20 743,73 €
Résultats de clôture		9 774,72 €		0,00 €		9 774,72 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		9 774,72 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 774,72 €
RESULTAT DEFINITIF		9 774,72 €		0,00 €		9 774,72 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **ADOPTÉ le compte administratif « Budget SPANC » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-100

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE PLAGE ET BOCAGE - BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone Conchylicole » de la Communauté de communes du Entre Plage et Bocage pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE CONCHYLICOLE 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		215 820,76 €	375 908,85 €		375 908,85 €	215 820,76 €
Opération de l'exercice	221 840,93 €	103 264,10 €	103 246,11 €	221 840,93 €	325 87,04 €	325 105,03 €
TOTAUX	221 840,93 €	319 084,86 €	479 154,96 €	221 840,93 €	700 995,89 €	540 925,79 €
Résultats de clôture		97 243,93 €		-257 314,03 €		-160 070,10 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		97 243,93 €	0,00 €	-257 314,03 €	0,00 €	-160 070,10 €
RESULTAT DEFINITIF		97 243,93 €		-257 314,03 €		-160 070,10 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE (1 voix contre M. Jean-Yves MERCIER)

- ADOPTE le compte administratif « Budget Zone conchylicole » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président
- DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-101

COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DELLES - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté de communes des Delles pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		279 990,19 €		7 815,44 €	0,0 €	287 805,63 €
Opération de l'exercice	535 323,75 €	581 476,04 €	347 376,23 €	94 972,14 €	882 699,98 €	676 448,18 €
TOTAUX	535 323,75 €	861 466,23 €	347 376,23 €	102 87,58 €	882 699,98 €	964 253,81 €
Résultats de clôture		326 142,48 €	-244 588,65 €			81 553,83 €
Restes à réaliser			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES		326 142,48 €	-244 588,65 €	0,00 €	0,00 €	81 553,83 €
RESULTAT DEFINITIF		326 142,48 €	244 588,65 €			81 553,83 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- ADOPTE le compte administratif « Budget Principal » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président
- DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-102

**COMPTE ADMINISTRATIF 2013
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DELLES - BUDGET ANNEXE ZONE DES DELLES.**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif « Budget Zone des Delles » de la Communauté de communes des Delles pour l'exercice 2013.

COMPTE ADMINISTRATIF ZONE DES DELLES 2013	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		345 873,16 €	452 644,80 €		452 644,80 €	345 873,16 €
Opération de l'exercice	66 573,52 €	325 798,39 €	66 367,04 €	206,48 €	132 940,65 €	326 004,87 €
TOTAUX	66 573,52 €	671 671,55 €	519 011,84 €	206,48 €	585,36 €	671 878,03 €
Résultats de clôture		605 098,03 €		-518 805,36 €		86 292,67 €
Restes à réaliser					0,00 €	0,00 €
TOTAUX COMPTES		605 098,03 €	0,00 €	-518 805,36 €	0,00 €	86 292,67 €
RESULTAT DEFINITIF		605 098,03 €		-518 805,36 €		86 292,67 €

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- ADOPTE le compte administratif « Budget Zone des Delles » de la Communauté pour l'exercice 2013, tel que présenté par le Président
- DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-103

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 - BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2013 des Communauté de Communes du Pays Granvillais, du Pays Hayland, entre Plage et Bocage et des Delles qui s'établissent ainsi qu'il suit :

	Communauté de Communes du Pays Granvillais	Communauté de Communes du Pays Hayland	Communauté de Communes Entre Plage et Bocage	Communauté de Communes des Delles	Résultats cumulés
<u>Section de Fonctionnement</u>					
• Excédent antérieur reporté	4 423 820,63	858 411,11	507 669,39	279 990,19	6 069 891,32
• Excédent exercice 2013	1 681 118,33	384 874,04	223 974,19	46 152,29	2 336 118,85
• Résultat de clôture 2013	6 104 938,96	1 243 285,15	731 643,58	326 142,48	8 406 010,17
<u>Section d'Investissement</u>					
• Résultat antérieur reporté	973 430,98	-192 868,89	-50 408,21	7 815,44	737 969,32
• Résultat exercice 2013	-1 347 358,55	-615 219,39	216 941,93	-252 404,09	-1 998 040,10
• Résultat brut de clôture 2013	-373 927,57	-808 088,28	166 533,72	-244 588,65	-1 260 070,78
• Déficit des restes à réaliser	-1 049 907,82	-447 334,19	-695 290,00		-2 192 532,01
• Résultat de clôture 2013	-1 423 835,39	-1 255 422,47	-528 756,28	-244 588,65	-3 452 602,79

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du déficit d'investissement 2013, soit 1 260 070.78 €, est inscrit au budget primitif 2014, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 8 406 010.17 €, est affecté pour 3 452 602.79 € en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement. Le reliquat est affecté au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » soit 4 953 407.38 €.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-104

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET ANNEXE DES DECHETS MENAGERS.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2013 des Communauté de Communes du Pays Granvillais et du Pays Hayland, qui s'établissent ainsi qu'il suit :

	Communauté de Communes du Pays Granvillais	Communauté de Communes du Pays Hayland	Résultats cumulés
<u>Section de Fonctionnement</u>			
• Excédent antérieur reporté	3 240 294,09	182 963,49	
• Excédent exercice 2013	1 303 582,76	20 849,81	
• Résultat de clôture 2013	4 543 876,85	203 813,30	4 747 690,15
<u>Section d'Investissement</u>			
• Résultat antérieur reporté	-4 259,99		
• Résultat exercice 2013	-451 223,11		
• Résultat brut de clôture 2013	-455 483,10		
• Restes à réaliser	-588 974,16		
• Résultat de clôture 2013	-1 044 457,26		-1 044 457,26

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du déficit d'investissement 2013, soit 455 483.10 €, est inscrit au budget primitif 2014, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 4 747 690.15 €, est affecté pour 1 044 457.26 € en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement. Le reliquat est affecté au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » soit 3 703 232.89 €.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 14**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-105

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET ANNEXE SPANC.**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant aux comptes administratifs de l'exercice 2013 des Communauté de Communes du Pays Granvillais, du Pays Hayland, et d'Entre Plage et Bocage qui s'établissent ainsi qu'il suit :

BUDGET ANNEXE SPANC	Communauté de Communes du Pays Granvillais	Communauté de Communes du Pays Hayland	Communauté de Communes Entre Plage et Bocage	Résultats cumulés
<u>Section de Fonctionnement</u>				
• Excédent antérieur reporté	-9 135,20	9 380,29	10 971,73	11 216,82
• Résultat exercice 2013	22 955,29	6 712,82	-1 197,01	28 471,10

• Résultat de clôture 2013	13 820,09	16 093,11	9 774,72	39 687,92
Section d'Investissement				
• Résultat antérieur reporté		3 419,66		3 419,66
• Résultat exercice 2013		1 237,00		1 237,00
• Résultat brut de clôture 2013	0,00	4 656,66		4 656,66
• Restes à réaliser			□	
• Résultat de clôture 2013	0,00	4 656,66		4 656,66

Selon les règles de la comptabilité publique applicables, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant de l'excédent d'investissement 2013, soit 4 656.66 €, est inscrit au budget primitif 2014, en recette de la section d'investissement au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».
- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 39 687.92 €, est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté ».

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M 49**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

L'an **deux mil quatorze** le 14 février, le Conseil de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer, dûment convoqué par le Président, s'est assemblé à la salle « Le Hérel » à Granville sous la présidence de Monsieur Albert Noury

Délibération n°2014-106

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 BUDGET ANNEXE ZONES PRETOT II – CROISSANT II.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2013 de la Communauté de Communes du Pays Granvillais qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

- Déficit antérieur reporté - 259 428.22 €
- Résultat exercice 2013 259 428.22 €
- Résultat de clôture 2013 0.00 €

Section d'Investissement

- Excédent antérieur reporté 294 120.01 €
- Résultat exercice 2013 21 662.82 €

• Résultat brut de clôture 2013	315 782.83 €
• Déficit des restes à réaliser	0.00 €
• Excédent de clôture 2013	315 782.83 €

Selon les règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant de l'excédent d'investissement 2013, soit 315 782.83 €, est inscrit au budget primitif 2014, en recettes de la section d'investissement au compte 001 «Solde d'investissement reporté ».

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-107

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET ZONE CONCHYLICOLE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2013 de la Communauté de Communes Entre Plage et Bocage qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

• Excédent antérieur reporté	215 820.76 €
• Résultat exercice 2013	- 118 576.83 €
• Résultat de clôture 2013	97 243.93 €

Section d'Investissement

• Déficit antérieur reporté	- 375 908.85 €
• Résultat exercice 2013	118 594.82 €
• Résultat brut de clôture 2013	- 257 314.03 €
• Déficit des restes à réaliser	0.00 €
• Résultat de clôture 2013	- 257 314.03 €

Selon les règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du déficit d'investissement 2013, soit 257 314.03 €, est inscrit au budget primitif 2014, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 «Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 97 243.93 €, est affecté pour en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-108

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET ANNEXE ZONE DES DELLES**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2013 de la Communauté de Communes du Pays Granvillais qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

• Excédent antérieur reporté	345 873.16 €
• Résultat exercice 2013	259 224.87 €
• Résultat de clôture 2013	605 098.03 €

Section d'Investissement

• Déficit antérieur reporté	- 452 644.80 €
• Résultat exercice 2013	- 66 160.56 €
• Résultat brut de clôture 2013	- 518 805.36 €
• Déficit des restes à réaliser	0.00 €
• Excédent de clôture 2013	- 518 805.36 €

Selon les règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant du déficit d'investissement 2013, soit 518 805.36 €, est inscrit au budget primitif 2014, en dépense de la section d'investissement, au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 605 098.03 €, est affecté pour 518 805.3 € en recette d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir en priorité le déficit d'investissement. Le reliquat est affecté au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté » soit 86 292.67 €.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M14
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-109

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013
BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée les résultats figurant au compte administratif de l'exercice 2013 de la Communauté de Communes du Pays Hayland qui s'établissent ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement

• Excédent antérieur reporté	5 609.02 €
• Résultat exercice 2013	- 41.54 €
• Résultat de clôture 2013	5 567.48 €

Section d'Investissement

• Déficit antérieur reporté	- 0.66 €
• Résultat exercice 2013	1.66 €
• Résultat brut de clôture 2013	1.00 €
• Restes à réaliser	7 500.00 €
• Excédent de clôture 2013	7 501.00 €

Selon les règles de la comptabilité publique, l'excédent de fonctionnement doit servir en priorité à « couvrir » le déficit d'investissement, restes à réaliser inclus.

Concrètement, la reprise des résultats 2013 au budget primitif 2014 s'effectue de la façon suivante :

- Le montant de l'excédent d'investissement 2013, soit 1.00 €, est inscrit au budget primitif 2014, en recettes de la section d'investissement au compte 001 « Solde d'investissement reporté ».

- L'excédent de fonctionnement réalisé au cours de l'exercice 2013, soit 5 567.48 €, est reporté en recette de fonctionnement au compte 002 « Résultat de Fonctionnement reporté ».

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** l'affectation de ces résultats conformément aux dispositions prévues par l'instruction budgétaire et comptable M4
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-110

**FIXATION DU MONTANT PROVISoire DES ATTRIBUTIONS
DE COMPENSATION 2014**

Mr le Président rappelle que le principe des attributions de compensation est de maintenir les équilibres budgétaires des communes et de la communauté de communes lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Cette évaluation des charges et produits transférés est réalisée par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) dont la première réunion s'est tenue le 29 janvier dernier. Son travail se poursuivra tout au long de l'année 2014. Pour autant, la réglementation prévoit que la communauté de communes est tenue de communiquer aux communes membres, au plus tard le 15 février, un montant provisoire des attributions de compensation dans l'attente du rapport définitif qui sera rendu d'ici la fin de l'année 2014. Ce montant ne préjuge en rien de l'évaluation qui sera faite par la CLECT.

A l'issue d'un travail réalisé par les services de la communauté de communes avec le cabinet Startorial, et présenté le 29 janvier aux membres de la CLECT, le montant des attributions de compensation 2014 provisoires s'établissent ainsi :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2014
Ancville-sur-Boscq	-15 305 €
Beauchamps	27 020 €
Bréhal	412 305 €
Bréville-sur-Mer	100 510 €
Bricqueville-sur-Mer	87 607 €
Carolles	185 211 €
Cérences	397 746 €
Champeaux	52 426 €
Chanteloup	17 567 €
Coudeville-sur-Mer	138 595 €
Donville-les-Bains	-28 893 €
Équilly	8 103 €
Folligny	48 786 €
Granville	2 217 167 €
Hocquigny	8 357 €
Hudimesnil	21 487 €
Jullouville	-184 604 €
La Haye-Pesnel	175 965 €
La Lucerne-d'Outremer	64 256 €
La Meurdraquière	10 454 €
La Mouche	10 747 €
Le Loreur	11 044 €
Le Mesnil-Aubert	10 648 €
Les Chambres	7 626 €
Longueville	82 238 €
Munéville-sur-Mer	29 079 €
Saint-Aubin-des-Préaux	1 185 €
Saint-Jean-des-Champs	86 775 €
Saint-Pair-sur-Mer	-18 861 €
Saint-Pierre-Langers	46 145 €
Saint-Planchers	-15 328 €
Saint-Sauveur-la-Pommeraye	16 479 €
Yquelon	269 448 €

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C, IV et V
Vu le calcul des attributions de compensation provisoires 2014

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,

Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE (abstention M. Alain BRIERE)

- **FIXE** le montant des attributions de compensation provisoires 2014 tel que présenté ci-dessus et de les verser par trimestre
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-111

**FISCALITE DES ENTREPRISES – FIXATION DU TAUX CFE
ET DETERMINATION DE LA PERIODE DE LISSAGE**

➤ Détermination du taux

Conformément aux articles 1639 A quater du Code Général des Impôts, le conseil communautaire est compétent pour voter le taux de la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) ; Mais la première année, ce taux est en principe égal au taux moyen pondéré calculé à partir de l'ensemble des produits constatés l'année précédente sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer. Il se détermine ainsi :

Produits intercommunaux		
	Bases	Produits
CC DU PAYS GRANVILLAIS	6 807 000	1 715 364
CC PLAGE ET BOCAGE	1 990 284	86 179
CC DES DELLES	462 900	20 110
CC DU PAYS HAYLAND	405 000	35 691
CC CANTON DE SARTILLY	116 500	4 881
Total CC	9 781 684	1 862 225

Les bases et taux de la CCPG proviennent du 1259 de la communauté de communes. En revanche, pour les autres communautés, il s'agit de la somme des bases communales ainsi que des taux communautaires

Produits communaux		
	Bases	Produits
CC DU PAYS GRANVILLAIS		
CC PLAGE ET BOCAGE	1 990 284	277 516
CC DES DELLES	462 900	59 577
CC DU PAYS HAYLAND	399 600	60 942
CC CANTON DE SARTILLY	116 500	34 403
Total CC	2 969 284	432 438

DETERMINATION DU TAUX DE CFE -U	
Produits	2 294 663
Bases intercommunales	9 781 684
Taux de CFE-U	23,46%

➤ Détermination de la durée de lissage

La loi a prévu pour la durée d'unification de ce taux de CFE sur le territoire communautaire en fonction de l'écart entre le taux le plus faible et le taux le plus élevé. Cet écart est aujourd'hui de 41.85 % :

$$\frac{\text{Taux le plus faible}}{\text{Taux le plus élevé}} = \frac{11.11 \% (\text{Muneville/Mer})}{26.55 \% (\text{saint Planchers})} = 41.85 \%$$

Conformément aux dispositions du C.G.I., la durée de la période de lissage de droit commun est donc de 6 ans puisque le rapport entre le taux CFE 2013 le moins élevé et le plus élevé est compris entre 40 et 50 %.

Mais le conseil communautaire peut s'en écarter en délibérant sur une durée comprise entre 2 et 12 ans.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE (Abstention M. Christian MAUNOURY)

- **APPROUVE** le taux de CFE pour 2014 qui sera appliqué sur l'ensemble du territoire communautaire à 23.46 %,
- **FIXE** la période de lissage du taux de CFE à 12 ans.
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-112

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget primitif du « budget principal » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

Section de fonctionnement					
Dépenses	BP	%	Recettes	BP	%
011 Charges à caractère général	1 665 800,00 €	6,80%	013 Atténuations de charges	3 600,00 €	0,01%
012 Charges de personnel	4 004 200,00 €	16,34%	70 Produits de gestion courante	588 900,00 €	2,40%
014 Atténuations de produits	6 841 273,00 €	27,92%	73 Impôts et taxes	13 365 500,00 €	54,55%
65 Autres charges gestion cour	2 812 900,00 €	11,48%	74 Dotations, subv, participations	5 241 200,00 €	21,39%
66 Charges financières	385 000,00 €	1,57%	75 Autres prod. gestion courante	331 700,00 €	1,35%
67 Charges exceptionnelles	61 200,00 €	0,25%	76 Produits financiers	- €	0,00%
022 Dépenses imprévues	600 000,00 €	2,45%	77 Produits exceptionnels	15 500,00 €	0,06%
<u>Sous-total Dépenses réelles</u>	<u>16 370 373,00 €</u>		<u>Sous-total recettes réelles</u>	<u>19 546 400,00 €</u>	
			-		
023 Virement section invest	7 531 834,38 €	30,74%	042 Opérations d'ordre	2 400,00 €	0,01%
042 Opérations d'ordre de transfert	600 000,00 €	2,45%			
<u>Sous-total dépenses d'ordre</u>	<u>8 131 834,38 €</u>		<u>Sous-total recettes d'ordre</u>	<u>2 400,00 €</u>	
			002 Résultat antérieur reporté	4 953 407,38 €	20,22%
TOTAL	24 502 207,38 €	100,00%	Total	24 502 207,38 €	100,00%

Section d'investissement					
Dépenses	BP	%	Recettes	BP	%

001 Résultat antérieur reporté	1 260 070,78 €	8,84%	001 Résultat antérieur reporté	- €	0,00%
16 Emprunts et dettes assimilées	700 000,00 €	4,91%	10 Dotations fonds divers et réserves	4 452 602,79 €	31,23%
20 Immobilisations incorporelles	96 572,25 €	0,68%	13 Subventions d'investissement	617 455,50 €	4,33%
204 Subventions d'équipement versées	1 597 353,00 €	11,20%	16 Emprunts et dettes assimilées	154 400,00 €	1,08%
21 Immobilisations corporelles	1 139 576,48 €	7,99%	23 Immobilisations en cours	- €	0,00%
23 Immobilisations en cours	817 870,22 €	5,74%	024 Produit des cessions d'immobilisation	- €	0,00%
27 Autres immobilisations financières	- €	0,00%	021 Virement de la section de fonctionnement	7 531 834,38 €	52,83%
48 Opérations sous mandat	86 100,00 €	0,60%	040 Opérations d'ordre de section à section	600 000,00 €	4,21%
040 Opérations d'ordre de section à section	2 400,00 €	0,02%	041 Opérations patrimoniales	900 000,00 €	6,31%
041 Opérations patrimoniales	900 000,00 €	6,31%	Opération Complexe Aquatique	- €	0,00%
020 Dépenses Imprévues	650 123,38 €	4,56%			
Opération Ecole de Musique	- €	0,00%			
Opération Centre Aquatique	3 517 315,26 €	24,67%			
Opération MPE	918 524,92 €	6,44%			
Opération équipements de la médiathèque	17 000,00 €	0,12%			
Opération Mise aux normes gymnase La Haye Pesnel	156 473,50 €	1,10%			
Opération Centre de secours La haye Pesnel	167 224,00 €	1,17%			
Opération Salle multiactivités La haye Pesnel	684 320,45 €	4,80%			
Opération Route des Chevaliers	2 145,05 €	0,02%			
Opération Voirie 2013	94,69 €	0,00%			
Opération Voirie complémentaire 2013	128,69 €	0,00%			
Opération CRNG de Jullouville	663 000,00 €	4,65%			
Opération fibre optique	880 000,00 €	6,17%			
Total	14 256 292,67 €	100,00%	Total	14 256 292,67 €	100,00%

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en section de fonctionnement et au niveau des chapitres et opérations en section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A LA MAJORITE, 11 abstentions, 8 voix contre.

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget principal » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement

- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-113

BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS

Le projet de budget primitif du « budget déchets ménagers » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Chap.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>
011	Charges à caractère général	2 299 900,00 €	002	Excédent de fonctionnement antérieur reporté	3 703 232,89 €
012	Charges de personnel	1 036 600,00 €	042	Opérations d'ordre entre section	3 000,00 €
022	Dépenses imprévues	100 000,00 €	70	Vente de produits et prestations de services	429 700,00 €
042	Opérations d'ordre entre section	160 000,00 €	73	Impôts et taxes	3 805 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 133 000,00 €	74	Dotations, subventions, participations	468 300,00 €
66	Charges financières	5 000,00 €	77	Produits exceptionnels	- €
67	Charges exceptionnelles	33 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	3 641 732,89 €			
TOTAL		8 409 232,89 €			8 409 232,89 €

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
<i>Op.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Op.</i>	<i>Libellé du chapitre</i>	<i>Montant</i>
001	Résultat d'investissement reporté	455 483,10 €	001	Résultat d'investissement reporté	0,00 €
16	Emprunts et dettes	15 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	1 086 957,26 €
20	Immobilisations incorporelles	10 797,73 €	13	Subventions d'investissement	137 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 441 876,43 €	16	Emprunts et dettes	0,00 €
23	Immobilisations en cours	2 000 000,00 €	021	Virement	3 641 732,89 €
040	Opérations d'ordre	3 000,00 €	040	Opérations d'ordre	160 000,00 €
020	Dépenses imprévues	100 032,89 €			
TOTAL		5 026 190,15 €	TOTAL		5 026 190,15 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en section de fonctionnement et au niveau des chapitres et opérations en section d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14
Vu le projet de budget

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

<u>Opérations d'ordre</u>				<u>Opérations d'ordre</u>					
040	3555	O	Stock - terrains aménagés	128 252,00 €	001	001	O	Résultat antérieur reporté	272 457,19 €
					040	3555	O	Travaux en cours(ordre)	112 252,00 €
TOTAL				496 961,19 €	TOTAL				496 961,19 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget zone d'activités » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE ZONE DU TAILLAIS

Le projet de budget primitif du « budget zone du Taillais » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
011	6015	R	Terrains à aménager	561 000,00 €	70	7015	R	Ventes de terrains	450 000,00 €
011	6045	R	Etudes, prestations de services	18 000,00 €	75	7552	R	PEC déficit par budget principal	300 000,00 €
011	605	R	Achat de matériels, équipements et travaux	800 000,00 €	-				
011	608	R	Frais accessoires		-				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042	7133	O	Variation des en-cours de production	767 000,00 €	042	7133	O	Variation des en-cours de production	1 846 000,00 €
042	71354	O	Variation des stocks de terrains						
042	71355	O	Variation des stocks de terrains	450 000,00 €					
TOTAL				2 596 000,00 €	TOTAL				2 596 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
27	275	R	Dépôts et cautionnements		16	168751	R	Autres dettes - GFP de rattachement	73 000,00 €
16	168751	R	Autres dettes - GFP de rattachement		27	275	R	Dépôts et cautionnements	556 000,00 €
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
040	3351	O	Terrains	1 028 000,00 €	040	3351	O	Terrains	323 000,00 €
040	3354	O	Etudes et prestations de services	18 000,00 €	040	3354	O	Etudes et prestations de services	71 000,00 €
040	3355	O	Travaux	800 000,00 €	040	3355	O	Travaux	344 000,00 €
040	33581	O	Frais accessoires		040	33581	O	Frais accessoires	29 000,00 €
					040	3555	O	Terrains aménagés	450 000,00 €
TOTAL				1 846 000,00 €	TOTAL				1 846 000,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget zone du Taillais » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE ZONE N°4

Le projet de budget primitif du « budget zone n°4 » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
<u>Opérations réelles</u>					<u>Opérations réelles</u>				
011	6045	R	Etudes, prestations de services	25 000,00 €	70	7015	R	Ventes de terrains aménagés	
					75	7552	R	PEC déficit par budget principal	
					-				
<u>Opérations d'ordre</u>					<u>Opérations d'ordre</u>				
042	71355	O	Variation stocks de terrains		042	7133	O	Variation des en-cours de production	25 000,00 €
TOTAL				25 000,00 €	TOTAL				25 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
<u>Opérations réelles</u>					<u>Opérations réelles</u>				
					16	168751	R	Autres dettes - GFP de rattachement	25 000,00 €
<u>Opérations d'ordre</u>					<u>Opérations d'ordre</u>				
040	3355	O	Stock - terrains aménagés	25 000,00 €					
TOTAL				25 000,00 €	TOTAL				25 000,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

<u>Opérations d'ordre</u>					<u>Opérations d'ordre</u>				
040	3351	O	Terrains		040	3351	O	Terrains	23 300,00 €
040	3354	O	Etudes et prestations de services	104 100,00 €	040	3354	O	Etudes et prestations de services	30 200,00 €
040	33581	O	Frais accessoires		040	33581	O	Frais accessoires	600,00 €
TOTAL				108 200,00 €	TOTAL				108 200,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE le projet de budget primitif 2014 du « budget zone du Bas Theil » ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement ;**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE ZONE DU LOGIS

Le projet de budget primitif du « budget zone du Logis » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
011	6045	R	Etudes, prestations de services	1 000,00 €	70	7015	R	Vente terrains	
011	608	R	Frais accessoires		74	748371	R	DETR	
011	62875	R	Rbt de frais aux communes membres du GFP		-				
65	6522	R	Reversement excédent des budgets annexes		-				
66	66111	R	Intérêts des emprunts	9 500,00 €	-				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042	71355	O	Variation des stocks de terrains	301 000,00 €	042	71355	O	Variation des stocks de terrains	311 500,00 €
043	608	O	Frais accessoires	9 500,00 €	043	608	O	Frais accessoires	9 500,00 €
TOTAL				321 000,00 €	TOTAL				321 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
16	1641	R	Remboursement capital des emprunts	17 000,00 €	16	168751	R	Autres dettes - GFP de rattachement	27 500,00 €
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
040	3555	O	Terrains aménagés	301 000,00 €	040	3555	O	Terrains aménagés	301 000,00 €
040	3354	O	Etudes et prestations de services	1 000,00 €					
040	3355	O	Travaux						
040	33581	O	Frais accessoires	9 500,00 €					
TOTAL				328 500,00 €	TOTAL				328 500,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget zone du Logis » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE ZONE CONCHYLICOLE

Le projet de budget primitif du « budget zone conchylicole » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
011	6045	R	Etudes, prestations de services	1 000,00 €	70	7015	R	Ventes de terrains aménagés	160 071,00 €
011	61523	R	Entretien de terrains	- €	75	7552	R	PEC déficit par budget principal	7 999,10 €
					-				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042	71355	O	Variation stocks de terrains	264 314,03 €	002	2		Excédent de fonctionnement reporté	97 243,93 €
TOTAL				265 314,03 €	TOTAL				265 314,03 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
16	168751	R	Autres dettes - GFP de rattachement						
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
040	3354	O	Etudes et prestations de services	- €	040	3354	O	Etudes et prestations de services	
040	3355	O	Travaux		040	3355	O	Travaux	
041	3555	O	Produits finis	7 000,00 €	040	3555	O	Produits finis	264 314,03 €
001	001		Déficit reporté	257 314,03 €					
TOTAL				264 314,03 €	TOTAL				264 314,03 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14
Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget zone conchylicole » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Mme Monique LEMOINE

M. Philippe LEROUX

M. Robert LEVIVIER

M. Thierry BAZIN

Mme Michèle EMERY

Secrétaire de séance

Monsieur Roger BRIENS

Date de convocation et affichage : 4 février 2014

Le nombre de conseillers en exercice étant de 70, les conseillers présents forment la majorité.

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE ZONE DES DELLES

Le projet de budget primitif du « budget zone des Delles » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
011	6015	R	Terrains à aménager	- €	70	7015	R	Vente terrains	132 000,00 €
011	605	R	Achat matériels, équipements et travaux	35 000,00 €	74	74836	R	Dotations	- €
65	6522	R	Reversement de l'excédent	183 292,67 €	77	7788	R	Autres reprises exceptionnelles	- €
65	658	R	Autres charges gestion courante	- €					
					-				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042	7133	O	Variation des en-cours de production	518 805,36 €	042	7133	O	Variation des en-cours de terrains	- €
042	71355	O	Variation des stocks de terrains aménagés	553 805,36 €	042	71355	O	Variation stocks	553 805,36 €
042	71555	O	Variation des stocks de terrains aménagés		002	002		Résultat de fonctionnement reporté	605 098,03 €
TOTAL				1 290 903,39 €	TOTAL				1 290 903,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
040	3351	O	Terrains	- €	010	3555	O	Stock de terrains finis	- €
040	3354	O	Etudes et prestations de services	- €	040	3351	O	Terrains	220 929,11 €
040	3355	O	Travaux	- €	040	3354	O	Etudes et prestations de services	19 058,02 €
040	33586	O	Travaux en cours frais financiers	- €	040	3355	O	Travaux	278 637,41 €
040	3555	O	Stock de terrains finis	553 805,36 €	040	33586	O	Travaux en cours frais financiers	180,82 €
001	001	O	Solde d'investissement reporté	518 805,36 €	040	3555	O	Stock de terrains finis	553 805,36 €
TOTAL				1 072 610,72 €	TOTAL				1 072 610,72 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE le projet de budget primitif 2014 du « budget zone des Delles » ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

BUDGET PRIMITIF 2014 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

Le projet de budget primitif du « budget photovoltaïque » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
011	6152	R	Entretien et réparation sur biens mobiliers	6 067,48 €	002	002	R	Réultat d'exploitation reporté	5 567,48 €
011	6156	R	Maintenance	500,00 €	70	7011	R	Vente électricité	5 000,00 €
011	6161	R	Multirisques	500,00 €	-				
011	6188	R	Autres	500,00 €	-				
011	6287	R	Remboursement de frais		-				
011	6353	R	Impôts indirects	1 000,00 €	-				
					-				
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
042	6811	O	Dotations aux amortissements	4 001,00 €	042	777	O	Quote-part des subventions	4 001,00 €
Virement à la section d'investissement				2 000,00 €					
TOTAL				14 568,48 €	TOTAL				14 568,48 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
Opérations réelles					Opérations réelles				
001	001	R	Solde d'exécution reporté		001	001	R	Solde d'exécution reporté	1,00 €
23	2313	R	Constructions	2 001,00 €	10	1068	R	Autres réserves (affectation)	
Opérations d'ordre					Opérations d'ordre				
040	13915	O	Groupeement de collectivités	4 001,00 €	040	28153	O	Installations à caractère spécifique	4 001,00 €
					Virement de la section d'exploitation				2 000,00 €
TOTAL				6 002,00 €	TOTAL				6 002,00 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M4

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A LA MAJORITE (abstention de Monsieur Alain BRIERE)

- **APPROUVE le projet de budget primitif 2014 du « budget photovoltaïque » ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;**
- **AUTORISE le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

BUDGET ANNEXE SPANC - BUDGET PRIMITIF 2014

Le projet de budget primitif du « budget SPANC » pour l'exercice 2014 se présente ainsi par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
<u>Opérations réelles</u>					<u>Opérations réelles</u>				
011	6063	R	Fournitures entretien et petit équipement	100,00 €	70	7062	R	Redevances d'assainissement non collectif	77 112,08 €
011	6064	R	Fournitures administratives	- €	70	708	R	Produits des activités annexes	
011	6066	R	Carburant	1 000,00 €	77	774	R	Subventions exceptionnelles	
011	611	R	Sous-traitance générale	80 000,00 €					
011	615	R	Entretien et réparations	900,00 €					
011	616	R	Primes assurances	400,00 €					
011	6287	R	Remboursement de frais	1 000,00 €					
012	6215	R	Rbt personnel affecté par la collectivité de rattachement	31 000,00 €					
65	6541	R	Pertes sur créances admises en non valeurs	1 000,00 €					
67	673	R	Titres annulés sur exercice antérieur	100,00 €					
					-				
<u>Opérations d'ordre</u>					<u>Opérations d'ordre</u>				
002	002		Résultat d'exploitation reporté	- €	002	002		Résultat d'exploitation reporté	39 687,92 €
042	6811	O	Dotations aux amortissements	1 300,00 €					
			TOTAL	116 800,00 €				TOTAL	116 800,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT									
DEPENSES				BP 2014	RECETTES				BP 2014
CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant	CHAP	ART.	O/R	Libellé	Montant
<u>Opérations réelles</u>					<u>Opérations réelles</u>				
21	2188	R	Autres équipements	5 956,66 €					
<u>Opérations d'ordre</u>					<u>Opérations d'ordre</u>				
040					001	001		Solde d'exécution reporté	4 656,66 €
040					040	2818	O	Autres immobilisations corporelles	1 300,00 €
			TOTAL	5 956,66 €				TOTAL	5 956,66 €

Il est rappelé que le budget est voté par nature, au niveau des chapitres en sections de fonctionnement et d'investissement.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L23.12-1 et suivants

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M49

Vu le projet de budget

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2014 du « budget SPANC » ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre au sein de la section de fonctionnement ;
- **AUTORISE** le Président, conformément à l'article L2312-2 du code général des collectivités territoriales, à procéder de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil communautaire, à des virements entre articles à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération au sein de la section d'investissement
- **DONNE** tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2014-123

ASSOCIATION STATION NAUTIQUE BAIE DE GRANVILLE-CHAUSEY – DEMANDE D'AVANCE DE SUBVENTION

L'association Station Nautique Baie de Granville-Chausey regroupe sur le territoire granvillais des professionnels du tourisme (Office de Tourisme de Granville) et des activités nautiques (CRNG de Granville, entreprises de croisière et de location de voiliers, associations et clubs nautiques...), la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté de Communes Granville, Terre et Mer.

Elle développe ses missions autour de 3 axes :

- la promotion des activités nautiques ;
- la commercialisation de séjours nautiques et touristiques ;
- l'organisation d'événementiels nautiques comme la Fête du Nautisme et les Pucés Nautiques, le Festival des Voiles de Travail...

Elle a obtenue une quatrième étoile au sein du Label France Station Nautique regroupant près de quarante stations sur le territoire national.

L'association est financée par une subvention de la communauté de communes (75 000 € versés en 2013) au titre de sa compétence de promotion du nautisme et développement des activités nautiques. Elle se finance également avec la vente des séjours nautiques et touristiques (167 000 € en prévisionnel 2013).

La communauté de communes a été sollicitée pour verser rapidement une avance sur la subvention 2014 (qui sera proposée au conseil communautaire de mars), l'association ayant des problèmes urgents de trésorerie pour verser les salaires.

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A LA MAJORITE (Abstention de Monsieur Michel AUMONT)

- **DECIDE DE VERSER** à l'association Station Nautique Baie de Granville-Chausey une avance sur la subvention 2014 représentant le tiers de celle versée en 2013, soit 25 000 €.
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-124

**MARCHE « TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE VIABILISATION
DE LA ZONE D'ACTIVITES DU TAILLAIS » LOT 1 « TERRASSEMENT, VOIRIE »
AVENANT N°1**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activités du Taillais et par délibération N° 2013-24, le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à conclure et signer le marché de travaux relatif au lot 1 « Terrassement, voirie » avec le prestataire ROL NORMANDIE pour un montant global de 469 769.80 € HT (soit 561 844,68 € TTC)

L'objet du présent avenant (N°1) est le transfert de l'activité de la société ROL NORMANDIE vers la société EUROVIA BASSE-NORMANDIE, dont le siège social est situé Zone Portuaire – 14 550 BLAINVILLE SUR ORNE CEDEX avec une antenne Rue du Mesnil – 50400 GRANVILLE, suite à la cessation de fonds de commerce opérée entre ces deux sociétés le 1^{er} janvier 2014.

Les autres clauses du marché restent et demeurent inchangées.

Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré, Vu l'avis du Bureau,

A L'UNANIMITE

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant N° 1 avec le prestataire EUROVIA BASSE-NORMANDIE.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-125

CONVENTION PACT ARIM - PERMANENCES HABITAT 2014

Monsieur le Président rappelle qu'en 2013 l'ARIM des Pays Normands a assuré des permanences habitat dans les Communauté de Communes du Delles, du Pays Granvillais et de Plage et Bocage pour une participation de chaque collectivité à hauteur d'environ 4 000 € HT, à raison d'une permanence par mois dans chaque territoire. Ces permanences permettent aux habitants de bénéficier d'un accompagnement dans leurs démarches d'obtention des aides à l'amélioration de l'habitat auprès de l'Agence NAtionale de l'Habitat (ANAH).

Compte tenu de l'intérêt de ces permanences pour les habitants et de l'extension du programme d'aides de l'ANAH il est proposé de reconduire en 2014 ces permanences avec l'organisation suivante: - permanences tenues de Février à Décembre (sauf en Août) soit 10 mois de prestation;

- 3 permanences par mois réparties entre le siège de la Communauté de Communes à Granville (2' mercredi mois), le pôle de proximité de Bréhal (3' mercredi du mois) et le pôle de proximité de la Haye-Pesnel (4' mercredi du mois) soit un total de 30 permanences par an.

L'ARIM des Pays Normands a soumis une proposition de convention reprenant cette organisation, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes:

- durée: du 1^{er} Février 2014 au 31 Décembre 2014
- rémunération de l'équipe opérationnelle: 13 915 € HT

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **VALIDE la proposition de convention "amélioration de l'habitat" pour l'année 2014,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-126

TARIF SPECTACLE DE CLOTURE FESTI-RECRE 2014

Le Festival Festi-récré a été créé dans le but de proposer aux familles, gratuitement ou à tarif moindre, pendant les vacances de Printemps des animations pour découvrir ou redécouvrir la richesse des sites et des activités du territoire de Granville, Terre et Mer, c'est donc un moyen de promouvoir les structures partenaires.

La Communauté de Communes est initiateur, coordinateur et fédérateur de cet évènement. Concrètement, les partenaires assurent les animations pendant la durée du festival et la Communauté de Communes intervient pour l'organisation, la logistique et la communication.

La Communauté de Communes propose également un spectacle de clôture le dernier jour et donc le finance. Pour qu'il n'y ait pas d'abus et que ce spectacle à tarif réduit soit en priorité pour le public de festivaliers, un tarif minimum est requis, ce tarif n'est donc en aucun cas destiné à financer le cachet de l'artiste qui intervient.

Festi-récré se déroulera du lundi 28 avril au samedi 3 mai 2014. Le spectacle de clôture « Le Presqu'idigitateur » par Théâtre et Magie décalés est programmé à l'Archipel le samedi 3 mai 2014 à 17h30.

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **FIXE les tarifs du spectacle « Le Presqu'idigitateur » selon la proposition suivante :**
 - **3€ par enfant (jusqu'à 18 ans) ;**
 - **Gratuit pour 1 adulte accompagnateur par enfant ;**
 - **3€ par adulte supplémentaire.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

Délibération n°2014-127

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FESTIVAL FESTI-RECRE

La Communauté de Communes Granville, Terre et Mer organisera le festival Festi-récré à destination des enfants jusqu'à 12 ans du lundi 28 avril au samedi 3 mai 2014.

Afin d'éviter certains dysfonctionnements sur les animations des partenaires qui pourraient porter préjudice à la notoriété du festival, il a été proposé de mettre en place une convention de partenariat entre la Communauté de Communes et chaque partenaire intervenant pour les animations de Festi-récré désignant les engagements de chacun.

**Monsieur Le Président, demande l'avis du Conseil communautaire, lequel après en avoir délibéré,
Vu l'avis du Bureau,**

A L'UNANIMITE

- **APPROUVE le modèle de convention type pour les partenaires de Festi-récré qui se déroulera du 28 avril au 3 mai 2014.**
- **DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

**Le Président
Albert NOURY**